

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 JUILLET 2018 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, PROCHWICZ, GUY, POURNY, CAPRON, GAUDIERE, Mmes HENNON, ISEBE.

Etaient absents excusés : Mme LEFEBVRE, excusée, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART.
Mme COURTEAUX, , excusée, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX.
M RICHARD.

Secrétaire de séance : M JEUNIAUX

Date de Convocation : 26 Juin 2018

Date de la séance : 03 Juillet 2018

Affichée le : 10 Juillet 2018

Ordre du Jour :

I) L'ajout d'une délibération

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant :

- Tarif de l'accueil du mercredi du 01 septembre au 31 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout de la délibération.

II) Approbation du compte rendu du 22 Mai 2018

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III) Délibérations :

✓ Contrat Risques Statutaires APRIL : Proposition à partir du 1^{er} janvier 2019 pour agents CNRACL

Présentation de M DUSSART

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance prévoyance statutaire arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Nous avons reçu une proposition de la Compagnie APRIL :

	Offre actuelle PréparCompagnie APRIL
Agents CNRACL	5.30%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de renouveler le contrat d'assurances prévoyance statutaires proposé par la Compagnie APRIL, PREPAR VIE-PREPAR IARD pour une durée de 2 ans à partir du 1^{er} Janvier 2019
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL – risques garantis taux : 5.30%
Maladie ordinaire + Accidents du travail + Maladie professionnelle + Maladie longue durée + Décès + Maternité.
Franchises retenue en maladie ordinaire : 15 jours.

Concernant les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC –

Un nouveau contrat sera établi pour les nouveaux agents affiliés à l'Ircantec.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

✓ Bail de chasse : Renouvellement

Présentation de M. DUSSART

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail pour la location de la chasse, sur les terres communales, à la société de chasse de Vers Sur Selle entre M DUSSART Edouard, maire de la commune, d'une part et M ISEBE Claude, président de de l'association dénommée « Société de chasse de Vers sur Selle » d'autre part.

Le bail est prévu pour une durée de 3 ans qui commencerait le 09 septembre 2018 jusqu'au 08 septembre 2021.

6 mois avant l'expiration de la période des 3 années, la société devra demander par écrit le renouvellement du bail.

La liste des terres communales sur laquelle s'applique le droit de chasse est incluse dans le bail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de Donner par bail à la société de chasse de Vers sur selle, le droit de chasse sur les propriétés communales de Vers sur Selle.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer tous les documents relatifs au bail.

20h10 : Suspension de séance

Intervention de M Thierry SEGUIN concernant la vitesse excessive rue Gaston Bourgeois.

20h25 : Reprise de la séance

✓ Convention avec Mme GLANTIN pour l'occupation de terrain rue de l'Egliseail de chasse : Renouvellement

Présentation de M. DUSSART

Monsieur le Maire explique que pour permettre l'élargissement de l'emprise de la rue de l'église, il s'avère nécessaire de taluter une partie de la parcelle ZE 77 exploitée par Madame GLANTIN.

Les parties ont convenu ce qui suit :

L'exploitante concède à la commune de Vers sur Selle la bande de terrain nécessaire à la réalisation du talus permettant d'élargir l'emprise de la rue de l'église de 2 mètres et la réalisation d'un talus à 45°.

La surface prise en compte découlera d'un métré contradictoire effectué à la fin des travaux de terrassement.

Les bornes seront reposées après réalisation des travaux à leur emplacement initial pour le compte de la commune.

La commune s'engage à indemniser l'ayant droit des dommages matériels directs et certains qui auraient été causés du fait de l'exécution des travaux par une indemnité globale, forfaitaire et unique dont le montant est fixé à 1.50€ le m2 appliqué à la surface de talus réalisé sur l'emprise de la parcelle ZE 77.

L'indemnité est la suivante : $108 \text{ m}^2 \times 1.5 = 162.00\text{€}$ (cent soixante deux Euros).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'approuver la convention établie entre Mme GLANTIN et la commune de Vers sur Selle ci-dessus détaillée ainsi que l'indemnité globale, forfaitaire et unique d'un montant de 162.00€. La convention sera annexée à la présente délibération.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

✓ Amiens Métropole, Projet modification du PLH : Avis

Présentation de M. DUSSART

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2018, Amiens Métropole a arrêté le projet de modification du PLH afin d'intégrer 6 nouvelles communes :

Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint Vast en Chaussée, Seux et Vaux en Amiénois.

Conformément à l'article L 302-4 du Code de Construction et de l'Habitation, les membres du Conseil Municipal de la commune doivent communiquer leur avis dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au projet de modification du PLH afin d'intégrer les 6 nouvelles communes notées ci-dessus.

✓ Accueil de loisirs du mercredi : Forfait 4 mois

Présentation de M. DUSSART

Dans le cadre du retour à la semaine des 4 jours, il a été décidé de réactiver l'accueil de loisirs du mercredi, uniquement pour les enfants scolarisés dans le RPI Vers-Bacouel.

Monsieur le Maire expose et donne lecture de la proposition de tarif et du bulletin d'inscription concernant l'accueil du mercredi de septembre à décembre 2018.

La formule proposée est un forfait de 112€ pour les 14 mercredis de la période de début septembre à fin décembre à laquelle il conviendra d'ajouter pour les enfants qui fréquenteront la cantine un montant de 61.60€ correspondant aux 14 repas.

Les enfants seront pris en charge de 7h30 à 18h30.

La fiche d'inscription et le règlement doivent impérativement être retournés au plus tard le lundi 16 juillet à la mairie de Vers sur Selle.

Le chèque ne sera encaissé que fin octobre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la réactivation de l'accueil de loisirs du mercredi et le forfait de septembre à décembre 2018 pour un montant de 112€ pour les 14 mercredis de la période et un montant de 61.60€ pour les repas de la cantine.

IV) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

Déclaration d'intention d'aliéner

Six DIA ont été envoyées par Maître MF QUEQUET, Notaire à Saint Sauflieu concernant les parcelles suivantes Au Chemin de Conty :

- ZE 184, lot 5 du lotissement du Domaine du Château
- ZE 105 et 117, lot 10 du lotissement
- ZE 106 et 118, lot 11 du lotissement
- ZE 103 et 115, lot 8 du lotissement
- ZE 104 et 116, lot 9 du lotissement
- ZE 180, lot 1 du lotissement

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, M le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Séminaire des Maires d'Amiens Métropole à Chartres

Monsieur le maire a participé à ce séminaire

TADEM

Nous allons recevoir la somme de 9000.00€ de Taxe additionnelle de droits de mutation au lieu de 7000.00€ prévus au budget.

RGPD Recensement des données

La mise en place de la protection des données personnelles a débuté le 25 mai 2018. La première phase est de faire un diagnostic des fichiers avec des données personnelles. M Michel PROCHWICZ, adjoint, est en charge du dossier.

Travaux

Réfection du trottoir et mise en place des potelets devant la salle communale.

Plateau surélevé chemin de Dury.

Lotissement : les travaux sont presque terminés.

TOUR DE TABLE

M. CANDELIER

Cyclisme, Tour de France

Réunion à la Préfecture le 07 juin pour l'organisation du passage du Tour de France le 14 juillet. La RD8 sera fermée à la circulation de 12h à 17h.

Fête des TAP

Le vendredi 8 juin, la directrice des TAP a organisé une fête en fin de journée avec accueil des parents.

Bibliothèque

Le 16 juin, une fête a été organisée pour les 20 ans de la bibliothèque. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Représentation de la troupe Grabuge

La troupe a joué « le médecin imaginaire » à l'école devant environ 70 personnes qui ont apprécié le spectacle. Réunion le mardi 24 juillet à 10h à la mairie pour préparer la rentrée et entendre les propositions de la troupe.

Feu de la Saint Jean

Le 26 juin, a eu lieu le feu de la Saint Jean au terrain de football, moins de monde qu'attendu, effet coupe du monde.

Assemblée générale de l'ESV

A eu lieu le vendredi 29 juin à la salle communale. Le club monte en 5° division.

Voirie

Dangeurosité au niveau du carrefour du château d'eau pour tourner à gauche vers Amiens car l'herbe gêne la visibilité.

Amiens Métropole : Commission sports

Gratuité des équipements sportifs, patinoire, piscine avec une remise d'un ch équier comme les années précédentes.

M PROCHWICZ

Festivités

Les affiches pour les animations du 14 juillet seront posées en fin de semaine.

Informations sur le site

Ouverture de la bibliothèque le lundi 23 juillet de 18h à 19h

Tickets de cinéma pour les jeunes

Rappel de la sécurité sur le site

Ecole, semaine des 4 jours

Voirie

La grille de l'avaloir rue Gaston Bourgeois qui vibre et qui occasionne du bruit.

Journal de la commune

Prévoir une réunion de la commission communication pour préparer le journal pour une édition en septembre.

Mme ISEBE

Feu de la Saint Jean

Deçue par le peu de participation pour installer et ranger au feu de la Saint Jean.

Défilé de lampions au 14 juillet

Départ 22h de la mairie.

Concours de pétanque

Aura lieu le 15 juillet au matin

M CAPRON

Voirie

Rejoint les propos de M CANDELIER sur la dangeurosité du carrefour du château d'eau et propose de poser un panneau de village à cet endroit.

M. DUSSART

Benne à déchets verts

La benne sera posée près du stade de football. Il faudra aménager une plate-forme avant sa mise en place.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le jeudi 13 septembre 2018 à 20h.

Et

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 18 septembre 2018 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h25.